

**Mémoire présenté à la Ville de Gatineau  
sur le projet de politique environnementale  
28 mai 2008**

Intervenantes : Christiane Thérien, Lise Filiatrault et Laurette Bergeron, respectivement présidente, trésorière et administratrice du conseil d'administration des Amis de Wychwood.

1. Un mot sur l'association des Amis de Wychwood

Notre association a comme objectifs de (1) défendre et promouvoir les intérêts des résidants de Wychwood, (2) de développer un esprit communautaire et d'appartenance au quartier, et (3) de protéger l'environnement, en particulier les arbres, et la qualité de vie des résidants.

Notre association fait également partie de la coalition des associations de résidants d'Aylmer.

2. L'intérêt de notre association pour ce projet de politique environnementale

La protection de l'environnement est l'un de nos trois objectifs. Les membres de notre association et les résidants de Wychwood apprécient ce quartier entre autres à cause de son caractère boisé. Nos membres ont à cœur de maintenir et protéger leur qualité de vie. Or, cette qualité de vie est de plus en plus menacée par un développement urbain très rapide qui ne semble pas nécessairement tenir compte de principes environnementaux et de développement durable.

La croissance très rapide de la population à Aylmer entraîne de fortes pressions sur l'environnement, que ce soit par une circulation automobile de plus en plus intense, par des problèmes dans la consommation et la qualité de l'eau, en été particulièrement, de la diminution significative d'espaces boisés qui servaient de « poumon » à la ville et de refuge pour la faune ou tout simplement par une densité de population en croissance qui crée des pressions de toutes sortes sur le territoire. La politique environnementale est une initiative de la ville qui va certainement dans la bonne direction et nous profitons de l'occasion pour faire connaître nos vues sur ce sujet.

3. Suggestions et commentaires sur la politique environnementale

3.1 : La **première orientation** de la politique propose de faire preuve de leadership et fait référence à une **gestion intégrée des activités**. On y souligne que les citoyens souhaitent une approche systémique : « La question

environnementale doit faire partie de tous les procédés décisionnels de façon systématique ».

C'est une orientation de grande importance. Or, la politique est plutôt silencieuse sur la façon dont cette orientation sera mise en œuvre. La politique bénéficierait d'une section dans laquelle on indiquerait comment celle-ci s'intègre aux autres politiques et aux plans stratégiques de la ville, et comment elle sera mise en œuvre dans son ensemble par la ville dans tous ses processus. Qui veillera à son application? Comment cette politique s'articule-t-elle avec le plan stratégique, le plan d'urbanisme, le schéma d'aménagement, avec l'octroi de permis de construction, la réglementation du zonage? Dans le cas où une décision prise par la ville semble aller à l'encontre de la politique, quel recours existera-il?

La section du plan d'action sur les objectifs généraux en fait très brièvement état; cette section devrait être développée davantage pour tenir compte des points soulevés ici.

**3.2 : La deuxième orientation vise à minimiser les impacts du développement** de la ville. On souligne les inquiétudes des citoyens face au développement et à l'étalement urbain. On parle d'approches novatrices d'aménagement et de gestion du territoire sur lesquelles les citoyens de la ville seront appelés à se prononcer. Or, à notre avis, on ne voit pas dans le plan d'action des mesures à cet égard. La politique environnementale devrait proposer des mesures de consultation des citoyens sur tout développement dans leur secteur, et devrait faire preuve d'une plus grande transparence sur le processus de planification urbaine.

**3.3 : Éléments du plan d'action liés à la protection des arbres** (plan d'action, élément biodiversité, objectifs 2 à 7) : faire la promotion de l'arbre par des processus d'éducation et de sensibilisation est tout à fait louable et nécessaire. Cependant, nous croyons que cette approche n'est pas suffisante. La réglementation de l'abattage, l'exigence de permis pour abattre un arbre et une meilleure mise en application de la réglementation en vigueur sont également nécessaires. Nous insistons pour que la politique soit plus ferme à cet égard. Le pourcentage de territoire boisé diminue à vue d'œil avec les nouveaux développements, et dans les espaces habités matures, la coupe d'arbres devrait être mieux réglementée afin de minimiser le nombre d'arbres qui sont abattus chaque année dans la ville de Gatineau..

**3.4 : Mesure de la performance** : Toute politique n'est valable que si elle est mise en œuvre et si on arrive à démontrer qu'elle a eu des effets. Pour ce faire, il faut un cadre de mesure de la performance. La politique doit être accompagnée d'indicateurs de rendement, d'outils de mesure qui nous permettront d'en évaluer les effets. Ainsi, on pourra régulièrement ajuster la politique en fonction des résultats obtenus, en comparant ceux-ci aux objectifs

qu'on s'était fixés.

Le plan d'action passe très rapidement sur ce point (sous objectifs généraux). C'est un aspect pourtant central qu'il faudrait renforcer.

#### 4. En conclusion

En bref, nous demandons donc à la Ville de Gatineau (1) d'approfondir la section du plan d'action concernant les objectifs généraux pour que le lien entre la politique environnementale et les autres documents stratégiques de la ville soit mieux établi et pour clarifier sa mise en œuvre; (2) d'établir un processus de consultation des citoyens en ce qui concerne le développement urbain, (3) de mieux encadrer l'abattage des arbres et (4) de mettre en place des mécanismes qui permettent d'évaluer les effets de la politique et d'en assurer un suivi adéquat.